



**SEMINAIRE CONJOINT CNUCED – ONCC  
INFOCOMM/INFOSHARE**

**DES 7 – 8 – 9 Novembre 2006**

oooooooooooooooooooo

**A Yaoundé – HOTEL AZUR**

oooooooooooooooooooo

**THEME : SUIVI DES CAMPAGNES DE  
COMMERCIALISATION ET ORGANISATION  
DE L'OBSERVATOIRE**

Le Commerce du cacao et du café est organisé par la loi N° 95/11 du 27 Juillet 1995 et des textes subséquents notamment les Décrets d'application N° 2005/1212/PM du 27 Avril 2005 réglementant le conditionnement et la commercialisation des fèves de cacao et le Décret N° 2005/1213 réglementant le conditionnement et la commercialisation des cafés verts.

La loi ci-dessus visée consacre la libéralisation et le désengagement de l'Etat comme acteur direct dans la commercialisation.

Les missions désormais dévoues à l'Etat sont :

- La défense de la qualité des produits par le biais des normes nationales et internationales ;
- La diffusion de l'information au sein des filières cacao et café ;
- La représentation auprès des instances internationales et le suivi des accords cacao et cafés.
- Le suivi statistique de la production, de la consommation et des exportations de produit ;

Ces missions sont exercées par l'organe d'Etat : l'Office National du Cacao et du Café. En application du Décret N° 91/272 du 12 Juin 1991 portant création et organisation de l'Office National du Cacao et du Café, modifié et complété par le décret N° 97/142 du 25 Août 1997.

Il s'agit donc pour nous de collecter, traiter et diffuser toutes les informations relatives à la commercialisation du cacao et du café pour assurer une transparence dans le marché local et fournir des éléments de décision aux opérateurs économiques que sont les producteurs, les exportateurs et leurs représentants, les unités de conditionnement et de transformation.

## I. LA COLLECTE DES DONNEES STATISTIQUES.

Les variables observées sont la production (Y), les prix (P), les Stocks (S), les exportations (X), la qualité des produits (Q) etc...

### I.1. La production nationale du cacao et du café (Y).

La production nationale s'entend comme étant une sommation de toutes les récoltes obtenues dans l'ensemble des plantations d'une filière donnée on a :

$Y = \text{somme de } y_i$

Y = Production nationale

$y_i$  = Production d'une ferme donnée

i = indice de traçabilité et d'identification des fermes.

La production nationale du cacao et du café est assez mal connue. Les exploitations agricoles ne sont pas recensées et le taux de perte des récoltes est élevé. Il est estimé à environ 20 à 30 % de la fructification du verger. Le planteur échappe à tout mécanisme de collecte des informations sur sa production.

L'expérience de l'introduction du carnet planteur n'a pas atteint son objectif. La plus part des planteurs sont analphabètes.

### I.2. Le suivi des achats et des exportations :

Les données sur la production concernent essentiellement la production commercialisée, c'est-à-dire les volumes achetés auprès des producteurs et exportés.

La Loi fait obligation aux exportateurs et à leurs intermédiaires de déclarer les achats de cacao et de cafés auprès de l'ONCC, du CICC et des autorités administratives des zones de productions (lire article 10, alinéa 2 de la loi N° 2004/025 du 30 Décembre 2004 modifiant et

compétant certaines dispositions de la loi n° 95/11 du 27 Juillet 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café et les textes d'application). Toutefois, le défaut de déclaration des achats n'est pas sanctionné. Ce qui limite l'efficacité des opérations de collecte des statistiques sur les achats qui restent liés à la volonté de l'opérateur de déclarer ou d'occulter ses achats. On observe donc des écarts de production assez importante d'une campagne à l'autre et les explications apportées ne sont pas toujours pertinentes.

Un accent sera donc mis sur la maîtrise des exportations au niveau du port de Douala.

Les supports utilisés sont :

- Les fiches de déclaration (D.E.) remplies par les sociétés de transit ;
- Les déclarations douanières à l'exportation formule (D6) ;
- Les fiches de préliquidations des redevances dues aux organes des filières ;
- Les certificats d'origines.

L'efficacité de ce travail dépend étroitement de la collaboration entre l'ONCC et les services de la Douane qui a la charge de sécuriser le Port de Douala.

### **I.3. Le suivi des prix aux producteurs et à l'exportation :**

#### **a) – Les prix aux producteurs :**

Les prix aux producteurs sont négociés librement et de gré à gré entre les organisations de producteurs et les intermédiaires acheteurs. Les achats se font de porte à porte, dans les centres de groupage ou les marchés périodiques pour le cas du cacao et dans les usines à café. La suppression de la pré-vérification des produits ne permet pas à l'ONCC de suivre les opérations d'achats sur le terrain. Nous ne disposons donc pas d'une base de données fiable sur les prix aux planteurs. Toutefois, certaines organisations de producteurs affiliées aux CICC communiquent à titre d'information les prix réalisés au secrétariat permanent.

Le système d'information des marchés se met en place progressivement. Les correspondants sont à former dans la collecte des prix et des volumes commercialisés dans les bassins de production. Ce travail

rencontre des difficultés d'ordre budgétaire par les problèmes budgétaires :

- Financement des missions de suivi des marchés ;
- Financement des déplacements des correspondants du système d'information ;
- Mise à disposition du matériel de communication (Fax, Téléphone).

Cependant un travail de repérage des relais au système d'information est amorcé à travers les comités de commercialisation des organisations paysanne.

Le Comportement spéculatif des uns et des autres est un obstacle majeur à ce système. De même l'enclavement des zones de production.

b) – Le **prix à l'exportation ou prix de référence (Pr)** :

L'ONCC diffuse quotidiennement le prix de référence sur les cotations des produits.

$$Pr = Pb \cdot t \pm \Delta$$

Pr = Prix de référence

Pb = Prix à la bourse

T = Taux de change

$\Delta$  = Différentiel sur l'origine

Le prix de référence ne reflète pas toujours les valeurs transactionnelles.

On observe très souvent des situations où le prix de référence FOB est égal au prix Bord Champ, ce qui pose un problème de fiabilité.

Les prix diffusés sont stockés dans une base de données.

**I.4. Le suivi des stocks :**

Tout comme les achats, les exportateurs sont tenus de déclarer les stocks portés auprès de l'ONCC et du CICC. Ces stocks sont certifiés en fin de campagne par les commissions mixtes ONCC/CICC. Cependant, les exportateurs ne s'acquittent pas toujours de cette obligation ; ce qui ne permet pas à l'ONCC de respecter les accords statistiques vis-à-vis de l'OIC et de l'ICCO.

### **I.5. Le suivi de la qualité des produits exportés :**

L'ONCC doit veiller à la qualité des produits exportés. Pour cela, les activités des sociétés de contrôle de la qualité sont régulièrement évaluées sur la base d'un cahier des charges. Toute manœuvre frauduleuse ou tout refus de se prêter aux mesures de contrôle est constatée sur procès-verbal. Les organismes chargés du contrôle de la qualité sont tenus de transmettre à l'ONCC une copie du bulletin de qualité sanctionnant le contrôle ainsi qu'une fraction de l'échantillon du produit analysé.

## **II. LE TRAITEMENT ET LA DIFFUSION DES DONNEES STATISTIQUES ET FINANCIERES DES CAMPAGNES.**

L'ensemble des données collectées suivant les variables ci-dessus définies sont traitées et diffusées sous forme de tableaux statistiques et financiers qui restituent le déroulement de la campagne.

Les tableaux régulièrement diffusés sont :

- Le tableau statistique des ventes (Annexe 1)
- Le tableau statistique des achats et des exportations (Annexe 2)
- Le tableau statistique des produits contrôlés (Annexe 3)
- Les exportations par destination (Annexe 4).

La loi sur le Commerce du cacao et du café consacre l'option libérale de notre économie. Toutefois, le marché n'a pas que des vertus. L'observatoire national va donc permettre de veiller au développement d'une concurrence saine, loyale par un suivi et une analyse des indicateurs de performance des activités de commercialisations par catégorie professionnelle des filières notamment :

- Les opérateurs agréés ;
- Les tonnages traités et la qualité des produits ;
- Les investissements réalisés ;
- Les cours mondiaux ;
- La structure des prix et des coûts ;
- La répartition des valeurs ajoutées etc...

La diffusion des informations sera sélective et les agents de l'ONCC seront tenus par l'obligation de réserve./-